



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2025-056**

**841-843, rang Saint-Esprit
Lot numéro 6 654 622 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le jeudi 21 janvier 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré l'article 190 et l'article 194 du règlement de zonage No U-005, la construction d'un (1) garage isolé avec une hauteur de 7,49 mètres au lieu d'une hauteur d'au plus 6 mètres, une marge latérale de 1,8 mètres au lieu d'une marge latérale d'au moins 3 mètres, une superficie de 137 mètres carrés au lieu d'une superficie d'au plus 100 mètres carrés, un abri à bois de chauffage de 43 mètres carrés au lieu d'un abri d'au plus 10 mètres carrés, tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 5 janvier 2026

La greffière

Flavie Robitaille
FLAVIE ROBITAILLE